



INSCRIPTION A LA BROCANTE D'AUFFARGIS (partie à conserver par l'exposant)

LE DIMANCHE 24 JUN 2012

La brocante sera ouverte au public de 9 h à 18 h

Les exposants pourront s'installer entre 7 h et 9 h ; les véhicules devant être évacués totalement avant 9 h.

AVANT DE VOUS INSTALLER, NOUS DEVEZ PASSER A « L'ACCUEIL ALCA » (Abri bus place des fêtes) AFIN DE CONNAITRE VOTRE EMPLACEMENT ET DE SIGNER LE REGISTRE DE POLICE SUR PRESENTATION DE LA PIECE D'IDENTITE PHOTOCOPIEE LORS DE VOTRE INSCRIPTION.

1 emplacement = 2 mètres indivisibles au prix de :

- 10 € les 2 mètres pour les membres de l'ALCA
- 12 € les 2 mètres pour les non adhérents à l'ALCA
- 7 € les 2 mètres pour les enfants de moins de 12 ans

Merci de prévoir le nécessaire pour laisser l'emplacement propre après votre départ.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LUNDI 18 JUN 2012

REGLEMENT DE LA BROCANTE

Le décret du 07/01/09 précise :

- ❖ que les particuliers sont autorisés à participer, au plus, deux fois par an à des brocantes ou vide-greniers. *Chaque exposant s'y engage sur l'honneur à l'inscription.*
- ❖ Particuliers et professionnels ne peuvent vendre que des objets soit personnels soit d'occasion.

La commune d'Auffargis ne peut recevoir des exposants que des communes touchant ses limites ou de la C.C.E (les Essarts le Roi, le Perray en Yvelines, Vieille Eglise, Cernay la ville, les Bréviaires, St Léger en Yvelines. **Le possesseur des papiers officiels doit se trouver sur le stand.**

L'organisateur de la brocante doit tenir un registre permettant l'identification des vendeurs, ce qui justifie la demande d'une pièce d'identité avec photo et/ou la carte 3 volets, à jour, de vendeur ambulant.

L'inscription ne pourra être prise en compte que lorsque l'ALCA aura reçu le bulletin d'inscription et son règlement.

Pour des raisons de sécurité, la commune prend un arrêté de circulation affiché sur le lieu de la manifestation, qui permet de barrer la route à des points précis de 9 h à 18 h; en AUCUN CAS, sauf pour les secours d'urgence, les barrières ne devront être enlevées ou même déplacées.

Cet arrêté doit être respecté par tous y compris les exposants. Dans le cas où un exposant déciderait de quitter la brocante avant 18h, il devra libérer son emplacement **sans utiliser son véhicule** dans ce périmètre. **Prévoir** toute protection en cas d'intempéries : grandes bâches, barnum...

IL EN VA DE LA SECURITE DE TOUS.

REGLEMENT DE LA BROCANTE 2012 (partie à renvoyer signée)

Le décret du 07/01/09 précise :

- ❖ que les particuliers sont autorisés à participer, au plus, deux fois par an à des brocantes ou vide-greniers. *Chaque exposant s'y engage sur l'honneur à l'inscription.*
- ❖ Particuliers et professionnels ne peuvent vendre que des objets personnels ou d'occasion.

La commune d'Auffargis ne peut recevoir des exposants que des communes touchant ses limites, de la C.C.E (les Essarts le Roi, le Perray en Yvelines, Vieille Eglise, Cernay la ville, les Bréviaires, St Léger en Yvelines. **Le possesseur des papiers officiels doit se trouver sur le stand.**

L'organisateur de la brocante doit tenir un registre permettant l'identification des vendeurs, ce qui justifie la demande d'une pièce d'identité avec photo et/ou la carte 3 volets de vendeur ambulant, à jour.

L'inscription ne pourra être prise en compte que lorsque l'ALCA aura reçu le bulletin d'inscription et son règlement.

Pour des raisons de sécurité, la commune prend un arrêté de circulation affiché sur le lieu de la manifestation, qui permet de barrer la route à des points précis de 9 h à 18 h; en AUCUN CAS, sauf pour les secours d'urgence, les barrières ne devront être enlevées ou même déplacées.

Cet arrêté doit être respecté par tous y compris les exposants. Dans le cas où un exposant déciderait de quitter la brocante avant 18h, il devra libérer son emplacement **sans utiliser son véhicule** dans ce périmètre. **Prévoir** toute protection en cas d'intempéries : grandes bâches, barnum...

IL EN VA DE LA SECURITE DE TOUS.

BULLETIN D'INSCRIPTION BROCANTE 2012

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

e-mail _____ Tel : _____

Vous êtes un particulier vous devez nous fournir la photocopie d'une pièce d'identité. (avec photo)

Vous êtes un professionnel vous devez nous fournir la photocopie d'une pièce d'identité (avec photo) et la carte 3 volets, à jour, de vendeur ambulant.

Nombre d'emplacement souhaité (par 2 m) _____

SOIT _____ € X _____ = MONTANT DU _____ € à payer par CHEQUE à

l'ordre de 'ALCA' et à faire parvenir à Mme GUILBERT Claudie 24, rue du Pont des Murgers 78610 AUFFARGIS 01 34 84 66 28 guilbert.claudie2@orange.fr

- Utilisez-vous un barnum ou une tente ? OUI NON

Information complémentaire _____

Règlement Lu et approuvé

date et signature de l'exposant

